



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Conseil municipal du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 28	

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, BENOIT Dominique, HAMDI Nadia, BENARD Sandie, LARADJI Chrystelle, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : ROUSSEL Mylène à JUNK Aurélien, TRANGOSI Renaud à BOURDEILLE Christian, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain

Était absent sans pouvoir : POUSSIER Adrien



**DELIBERATION N° 02026\_081 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Entendu l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA BOURGES, adjointe au Maire délégué aux affaires financières et aux transports, relatif au vote de la décision modificative n°1 du budget assainissement 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11

Vu l'instruction budgétaire M49

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés au budget primitif de l'assainissement, concernant l'exercice 2026.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

Approuve la décision modificative n°1 au budget d'assainissement pour l'exercice 2026, afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément au tableau ci-dessous.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1

Désignation	Dépenses		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs		36 525,00 €		
Total chapitre 67 - Charges exceptionnelles		36 525,00 €		
70611 - Redevance assainissement collectif				36 525,00 €
Total chapitre 70 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises				36 525,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>36 525,00 €</b>		<b>36 525,00 €</b>

Fait et délibéré en séance, le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul

